



Compte rendu de la Réunion du vendredi 7 novembre 2014

Convocation du 27 octobre 2014

Présents : Mr MOULY Alain – Mr ROUSSEL Christian - Mr BOULET Bernard - Mr BARREAU Jean Guy – Mr FRAISSE Francis - Me GUERRERO Jeannine - Mr STEENBERGEN Nils.

Ordre du jour :

- 1 – Informations.
- 2 – Formation aux premiers secours (désignation des candidats).
- 3 – Attribution du gîte du presbytère
- 4 – Taux de TA (délibération).
- 5 – Prix de l'eau.
- 6 – Rénovation des attaches des cloches.
- 7 – Travaux à envisager.
- 8 – Questions diverses.

Début de la séance :

Le quorum est atteint la séance débute à 18 heures.

1 – Informations :

- Dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable nous sommes assistés par le conseil général de l'Hérault. Nous sollicitons ses services pour la désignation d'un hydrogéologue agréée afin de définir le périmètre de protection des captages de Sainte Colombe et Cazellasses.
- Les subventions pour l'éclairage public de Sainte Colombe sont disponibles, une demande de raccordement a été faite près ERDF. Une mise en service est prévue au premier trimestre 2015.
- L'enfouissement du réseau électrique de La Caunette à Brian est programmé pour 2015. Monsieur le Maire demande un devis estimatif pour enfouir dans la même tranchée la canalisation d'eau qui va du pont de Calmel à Rieussec soit 1100m en tuyau PVC alimentaire de diamètre 65mm.
- Vente de Merlac : la SAFER a donné un avis favorable à la candidature de la commune de Rieussec pour l'acquisition des parcelles section E N° 330, 331, 390, 392 d'une superficie de 2ha 99a 60ca au prix de rétrocession de 2254,50€ TTC et ce dans le cadre d'un échange à réaliser avec le futur propriétaire du domaine de Merlac.
A l'unanimité le conseil municipal refuse l'échange des terrains, mais se prononce pour l'achat des terrains au prix indiqué.
- Une réunion sur le patrimoine oral et bâti ou souterrain se tiendra le 20 novembre à 18h à l'office du tourisme. Elle a pour but un recensement exhaustif du patrimoine et fédérer les associations afin d'en désigner un interlocuteur pour la ComCom.

2 – Formation aux premiers secours :

Dans le cadre de la mise en sécurité du territoire initié par la Communauté de Communes une formation aux premiers secours est proposée à 10 personnes par commune. 4h de formation à Rieussec, 4h de formation à la caserne des pompiers de Saint Pons.

La liste des personnes proposées pour cette formation est la suivant :

COUSSES : Mme Salvo Maryse M. BRIAN : Mr Barreau Jean-Guy LAMOURLARIE : Mme Thévenin Monique, Mr Caminade André. SAINTE COLOMBE : Mr Carlier Benoît PONT de CALMEL : Mme et Mr Steenbergen Aviva et Nils RIEUSSEC : Mme Servera Angélique, Mme Calas Huguette, Mme Tessier Véronique.

3 – Attribution du gîte du presbytère.:

Après réception des clés, état des lieux du logement du presbytère laissé vacant par les locataires, plusieurs problèmes apparaissent et il est impossible de louer le logement en l'état actuel.

L'installation électrique n'est plus aux normes de sécurité et le logement dans un état plus que vétuste nécessite d'importants travaux.

De plus ne serait-il pas judicieux d'inclure la sacristie actuelle dans ce logement ? La nouvelle sacristie sera réalisée à droite du chœur de l'église.

Dans le jardin un hangar doit être démonté et l'assainissement du local des chasseurs réalisé afin d'éviter les inondations de ce local.

Monsieur le Maire propose de monter un dossier PALULOS afin d'obtenir les subventions nécessaires à la restauration du logement.

Vote : A l'unanimité le conseil vote pour la rénovation du logement, l'inclusion de la sacristie dans ce nouveau logement, la constitution d'un dossier de subvention type PALULOS. Il vote aussi le report de l'attribution du gîte à des locataires.

4 – Taux de TA :

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération pour le renouvellement de la taxe d'aménagement et ceci pour un an renouvelable. Taux de la taxe 2%

Vote : A l'unanimité le conseil accepte la proposition ci-dessus.

5 – Prix de l'eau :

Tarifs 2013 :

Eau jusqu'à 40 m³ : 1,1 € le m³.

Eau au delà de 40 m³

Abonnement assainissement collectif : 10€

Sans modification des tarifs de l'eau la facturation 2014 serait de 17247,14€ le manque à gagner de cette année serait de 641,41€ par rapport à 2013.

Monsieur le Maire propose 3 options :

- 1- Au-delà de 40 m³ passer de 0,80 à 0,90€ le m³ (tarif légal imposé en 2014) d'où une facturation de 17626€ soit une augmentation de 379,70€ par rapport à la facturation sans modification de 2014 ou de 292,61€ par rapport à 2013. **Soit 2,20% d'augmentation.**
- 2- Passer d'un abonnement pour assainissement collectif de 10 à 20€ : facturation 17797€14 soit une augmentation de 550€ par rapport à 2014 sans modification ou 292€61 par rapport à 2013. **Soit 3,18% d'augmentation.**
- 3- Au-delà de 40 m³ passer à 0,90€ le m³ et l'abonnement à 20€ pour l'assainissement collectif : facturation : 18176€84 soit une augmentation de 929,70€ par rapport à la facturation 2014 sans modification ou 372€31 par rapport à 2013. **Soit 5.39% d'augmentation.**

Vote : A l'unanimité le conseil vote pour la proposition N°3.

6 – Rénovation des attaches des cloches :

Les deux cloches de l'église de Rieussec présentent des problèmes de sécurité et ne fonctionnent pas. Celle coté presbytère dont l'axe de balancement est bloqué, a le joug de bois par laquelle elle est suspendue pourri. La cloche sonne en se balançant autour de ce joug et la couronne de suspension risque de casser.

L'autre cloche coté cimetière à son axe de rotation bloqué et de plus a été mal montée. La couronne de suspension est décalée d'un quart de tour sur le joug, d'où un mauvais fonctionnement du battant.

Monsieur le Maire propose au conseil de rétablir le fonctionnement des cloches.

Des devis sont demandés auprès de différentes sociétés afin de déterminer celle qui fera les réparations au meilleur coût. Une aide sera demandée au Conseil Général ainsi qu'à la région.

VOTE : A l'unanimité le conseil approuve la restauration des cloches.

7- Effacement des réseaux électriques et téléphoniques du Mas :

Le devis est d'un montant de 302300 € composé de 129000€ de subventions, 23300€ de TVA récupérable et de 150000€ d'auto financement soit après récupération de la TVA 124650€. Lors d'un précédent conseil il avait été demandé d'effectuer ces travaux en plusieurs tranches. Les différentes tranches de travaux proposées sont réparties sur 5ans l'auto financement de la commune serait de 23880€ en 2015, 21070€ en 2016, 22050€ en 2017, 15750€ en 2018, 41900€ en 2019.

VOTE : **Devant la charge financière imposée sur 5 ans à la commune, le conseil municipal refuse à l'unanimité et à regret l'enfouissement des réseaux.**

8- Travaux à envisager sur 2015:

Etablir le bureau du Maire dans l'ancienne Bibliothèque communiquant avec le secrétariat actuel.

De renouveler par tranches de 100m annuellement la canalisation d'eau de la source de Cazellasse jusqu'aux bassins de FONTINGOU. Ces travaux seraient réalisés par les employés du SIVOM un devis estimatif a été demandé.

9 - Question diverses :

Depuis son installation un compteur d'eau ne fonctionne pas et un devis estimatif du cout de l'eau est réalisé chaque année, celui-ci devait être remplacé mais il ne l'est toujours pas. Consommation de cette année 2 m³. Monsieur le Maire et le conseil demandent le remplacement de ce compteur.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance ROUSSEL Christian